

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 41
Pouvoirs : 4
Votants : 45

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 02/07/2020

Le 9 juillet 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTÉMPES-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Sandrine CHATELARD (Remplaçante Daniel DOMPOINT), Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Pierre PERNET, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT (remplacé par Sandrine CHATELARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Richard PACCAUD (Pouvoir Stéphanie PALLIER), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Gabriel AUMONIER

OBJET : FINANCES – BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2020 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en chargé des Finances, présente la proposition de BUDGET SUPPLEMENTAIRE du BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2020 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à - 200 000,00 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) à 228 911,19 €

Il rappelle aux élus que le budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles.

Sa présentation est identique à celle du budget primitif. Le budget supplémentaire constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou de recettes du budget primitif du même exercice.

Lorsque le compte administratif a été voté, la reprise des résultats est obligatoire. Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le budget supplémentaire doit, comme le budget primitif et les décisions modificatives, répondre aux principes d'annualité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité.

En fonctionnement, ce budget supplémentaire permet :

- de réduire le chapitre 011 de 8 300€ notamment les charges locatives, les frais bancaires et de corriger des imputations,
- de provisionner le chapitre 66 de 12 000€ pour financer les intérêts courus non échus et les pénalités de remboursement anticipé suite à la renégociation d'un emprunt,
- de réduire les crédits au compte 023-01 le virement à la section d'investissement de 194 325,00€,
- de réduire le chapitre 75 de 200 000€ afin d'accorder à l'entreprise Duqueine installée dans l'usine de la CCDSV dans le Technoparc de Civrieux, un report de loyer dans le cadre de l'aide apportée aux entreprises du territoire touchées la Covid-19. Ce loyer sera redemandé à l'entreprise Duqueine en 2030, ce qui prolonge d'un an la durée du bail. Les démarches notariales sont en cours.

Ces écritures sont équilibrées par une réduction du compte 022-01 Dépenses imprévues de fonctionnement de 9 375,00€.

En investissement, ce budget supplémentaire permet :

- d'intégrer au chapitre 001, le résultat déficitaire en investissement de 2019 de 646 756,96€,
- de supprimer le remboursement d'emprunt de 477 872,05€ inscrit au budget primitif dans l'attente de l'intégration du résultat de clôture 2019,
- de provisionner chapitre 23 de 60 000,00€ constituant l'enveloppe des travaux de ravalement de façade du bâtiment Cœur de Ville à Jassans Riottier,
- de réduire au compte 021-01 le virement en provenance de la section de fonctionnement de 194 325€,
- d'intégrer au chapitre 10 l'excédent capitalisé de 228 911,19€,
- d'inscrire au chapitre 16 un nouvel emprunt prévisionnel de 194 325,00€.

Ces écritures sont équilibrées par une augmentation du compte 022-01 Dépenses imprévues d'investissement de 26,28€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire du BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2020 tel que présenté ci-dessous :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes		
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations	
D		011	614	90204	Charges locatives	-1 000,00		Réduction des crédits de charges locatives et d'entretien "du propriétaire" pour les bâtiments Cœur de Ville à Jassans, Ferme de la Bergerie et Bâtiment Duqueine -8 300€ et corrections d'imputations erronées	
D		011	615228	90204	Entretien de bâtiments - Cœur de ville Jassans	-1 300,00			
D		011	615228	90207	Entretien de bâtiments - Ferme de la Bergerie (Noyerie)	1 000,00			
D		011	615228	90201	Entretien de bâtiments - Bâtiments Duqueine	1 000,00			
D		011	615231	90207	Entretien de voirie ferme de la Bergerie (Noyerie)	-2 000,00			
D		011	615231	90201	Entretien de voiries - bâtiments Duqueine	-5 000,00			

D		011	627	01	Services bancaires et assimilés	-1 000,00		
D		66	66111	01	Intérêts de la dette	1 100,00		Augmentation des intérêts suite à renégociation des emprunts sur la construction du bâtiment Duqueine (intérêts courus non échus)
D		66	6688	01	Autres frais financiers	10 900,00		Pénalité de remboursement anticipée de l'emprunt sur la construction du bâtiment Duqueine
D		022	022	01	Dépenses imprévues en fonctionnement	-9 375,00		Équilibre budgétaire
D		023	023	01	Virement à la section d'investissement	-194 325,00		Suppression du virement à la section d'investissement
R		75	752	90201	Loyer - Duqueine		-200 000,00	Report du loyer de l'entreprise Duqueine dans le cadre de l'aide apportée aux entreprises du territoire de la CCDSV (Covid-19) en 2030
					TOTAL	-200 000,00	-200 000,00	

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D	HO	001	001	01	Solde d'exécution de la section d'investissement	646 756,96	0,00	Intégration du résultat déficitaire 2019 en investissement
D	HO	020	020	01	Dépenses imprévues en investissement	26,28	0,00	Équilibre budgétaire
D	HO	16	1641	01	Remboursement capital d'emprunt	-477 872,05	0,00	Suppression du remboursement d'emprunt inscrit au Budget primitif en attente de l'intégration du résultat de clôture 2019
D	HO	23	2315	01	Installation matériel et outillage en cours	60 000,00	0,00	Participation de la CCDSV aux travaux de façade immeuble Cœur de ville de Jassans
R	HO	10	1068	01	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	228 911,19	Intégration de l'excédent de fonctionnement capitalisé
R	HO	16	1641	01	Emprunts	0,00	194 325,00	Inscription d'un emprunt pour rééquilibrer le budget
R	HO	023	023	01	Virement de la section de fonctionnement		-194 325,00	Suppression du versement de la section de fonctionnement
					TOTAL	228 911,19	228 911,19	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200709-2020C86-FI

Affichage le :

13 JUIL. 2020

13 JUIL. 2020 Trévoux, le 09/07/2020

Le Président,
Marc PECHOUX

